



Cahiers franco-canadiens de l'Ouest
Revue arbitrée du CEFCO (1989-...)

APPEL À TEXTES

Vol 33.1

Numéro spécial : Le patrimoine francophone en contexte minoritaire : des passeurs de mémoire dans l'Ouest canadien.

Date limite de remise des manuscrits complets : 30 juin 2021

Héritage légué par des hommes, par des femmes et par l'histoire, le patrimoine reste un contexte mouvant dans lequel émerge une réalité co-construite. Il renvoie à des espaces et des lieux dynamiques dans le passé, mais aussi dans le présent et dans l'avenir. Il sert de référence dans l'interprétation des conceptions, des croyances, des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire d'une collectivité. Il représente un espace symbolique où se construit l'identité et se transforme la mémoire. Le patrimoine est aussi le lieu des temporalités multiples qui façonnent le sentiment d'appartenance. En perpétuelle mutation, il est l'espace des biens matériels et immatériels et nécessite l'engagement d'acteurs provenant d'horizons divers. À la fois identité individuelle et culturelle, mémoire individuelle et collective, il vit à travers le vouloir de la collectivité qui le constitue. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'importance à accorder au patrimoine francophone de l'Ouest canadien en tant qu'héritage articulé autour d'une langue commune : le français. Le patrimoine francophone joue un rôle vital dans la vie culturelle, sociale et économique des Canadiens de l'Ouest. Il met en action des savoirs individuels et collectif relevant des plusieurs domaines de la vie (arts visuels, théâtre, littérature, musique, art culinaire...). Le patrimoine francophone en contexte minoritaire doit évoluer, se transformer grâce à la mémoire collective composée des mémoires individuelles transmises à travers le temps. Les réalités des communautés francophones vivant en contexte minoritaire doivent déclencher une prise de conscience sur l'importance du patrimoine en tant que bien collectif et individuel.

Ce numéro des *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* est un prétexte pour mettre en exergue le riche patrimoine francophone en faisant revivre des personnages historiques à travers l'écriture et les arts tout en éclairant le présent avec des événements importants du passé des francophones de l'Ouest. Avec l'avancement des technologies de l'information et de la communication, de la mondialisation et la diversité culturelle croissante des communautés francophones, des démarches structurées doivent être menées pour le renouvellement de l'expression et de l'action envers le patrimoine. Les *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, revue arbitrée du CEFECO (Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest), invitent les chercheurs de diverses disciplines et les créateurs francophones à soumettre un texte original pour ce numéro spécial à paraître en 2021. Les contributions peuvent prioritairement s'inscrire dans l'un des 4 axes ci-dessous mais les contributions sur des axes connexes liés au patrimoine francophone seront considérées.

- Patrimoine immatériel (savoir-faire, connaissances, expressions, représentations, traditions orales, contes, rites, musiques...)
- Patrimoine immobilier (structure, vestige, monument commémoratif...)
- Patrimoine matériel (œuvres artistiques, artefacts, architecture et urbanisme, des sites archéologiques et géologiques...)
- Pratiques sociales et économiques
- Patrimoine mobilier (objets patrimoniaux représentatifs du patrimoine religieux, archivistique et domestique, fonds d'archives, mobilier de maison...)
- Métissage
- Migration et patrimoine
- Préservation du patrimoine

Veillez envoyer votre manuscrit conforme aux directives ci-dessous à :

Rédaction de la revue
Indiaye@ustboniface.ca

DIRECTIVES AUX AUTEURS

1.1 PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les manuscrits doivent être clavigraphiés (police de caractère «Times New Roman», 12 points) à double interligne sur papier format 21,5 x 28 cm (8 1/2 x 11") avec des marges d'au moins 2,5 cm (1"). Leur longueur ne doit pas dépasser 20 à 25 pages (maximum de 10 000 à 12 000 mots), y compris les figures et les tableaux.

Les textes comprennent une première page ne portant que le titre (le plus court possible), le nom de l'auteur, son lieu de travail, son adresse électronique et son adresse postale.

Les titres et les sous-titres doivent être nettement dégagés et hiérarchisés. Tous les débuts de paragraphe, sauf les citations en retrait qui commencent à la ligne, sont marqués par un renforcement de cinq espaces.

Il n'y a pas d'espacement après le deux-points et le guillemet ouvrant, ni avant le guillemet fermant, le point-virgule, le point d'exclamation et le point d'interrogation.

Les accents sur les majuscules sont de rigueur.

Les mots à rendre en italique et les mots en langue étrangère doivent être soulignés, y compris les abréviations latines.

L'auteur utilisera les abréviations d'usage (km², hab., p.). Les chiffres arabes sont séparés par un espace (25 000 hab.), sauf lorsqu'ils ont fonction de numérotage (année 1980; article 1243).

Les manuscrits doivent être accompagnés d'un résumé en français (200 mots au maximum).

Les manuscrits doivent être envoyés dans une version PDF et dans une version électronique (*Word*), avec des précisions quant au logiciel et à la version utilisés.

1.2 CITATIONS

Les citations doivent correspondre exactement au texte original. La responsabilité de l'exactitude des citations appartient à l'auteur. Une citation de trois lignes ou moins est intégrée au texte courant et placée entre guillemets; une citation de plus de trois lignes (40 mots ou plus) est détachée du texte, sans guillemets; elle est dactylographiée à simple interligne, en retrait de cinq espaces du texte principal à gauche et à droite. Un interligne précède et suit une citation en retrait. Dans une citation, tout ajout, modification ou suppression s'indique par des crochets. Dans les cas de suppression, les mots supprimés sont remplacés par trois points de suspension entre crochets. Une orthographe capricieuse ou fautive dans une citation doit être suivie de l'indication *sic* entre crochets.

1.3 RÉFÉRENCES

Toutes les références sont présentées entre parenthèses dans le texte ou après une citation. Chaque référence mentionne, dans l'ordre, le nom de l'auteur, l'année de publication et, s'il s'agit d'une citation, la page ou les pages.

Exemples: pour un seul auteur (Dubé, 2015); pour deux auteurs (Dallaire et Roma, 2003, p. 40); pour plus de deux auteurs (Hallion *et al.*, 2013, p. 16-17); pour deux références ou plus (Cardinal, 1994; Dubé, 2015).

1.4 BIBLIOGRAPHIE

Les références sont regroupées dans une bibliographie en fin d'article, par ordre alphabétique d'auteurs; pour chaque auteur, les ouvrages sont placés en ordre chronologique croissant. Si un auteur a plusieurs références, un trait est utilisé à la place

du nom dès la deuxième référence. Si un auteur a plus d'une référence la même année, l'année de publication est suivie d'une lettre (exemple: 2010a; 2010b). Les références sont dactylographiées à simple interligne.

Les références bibliographiques doivent obéir aux règles de présentation suivantes:

- 1) La référence d'un ouvrage doit mentionner, dans l'ordre, le nom (en majuscule) et le prénom de l'auteur, l'année de publication, le titre de l'ouvrage en italique, le lieu de publication, le nom de l'éditeur, le nombre de pages.

Exemples:

- SAVOIE, Paul (1984) *À la façon d'un charpentier*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 208 p.
- ROMNEY, Claude et DANSEREAU, Estelle (dir.) (1995) *Portes de communications: études discursives et stylistiques de l'œuvre de Gabrielle Roy*, Québec, Presses de l'Université Laval, 212 p.

- 2) La référence d'une section dans un ouvrage collectif, ou d'une nouvelle dans un recueil, doit mentionner, dans l'ordre, le nom (en majuscule) et le prénom de l'auteur, l'année de publication, le titre de la section ou de la nouvelle entre guillemets, le directeur de la publication (s'il y a lieu), le titre de l'ouvrage en italique, le lieu de publication, le nom de l'éditeur, les pages.

Exemples:

- ROY, Gabrielle (1975) «Un vagabond frappe à notre porte», dans *Un jardin au bout du monde*, Montréal, Éditions Beauchemin, p. 9-58.
- LAROUCHE, Michel et CARDINAL, Serge (1995) «Une écriture "scénarique"», dans WARREN, Paul (dir.) *Zola et le cinéma*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 3-16.

- 3) La référence d'un article de revue ou de journal doit mentionner, dans l'ordre, le nom (en majuscule) et le prénom de l'auteur, l'année de publication, le titre de l'article entre guillemets, le titre de la revue ou du journal en italique, le volume (s'il y a lieu), le numéro, la saison ou le mois (s'il y a lieu), la date (dans le cas d'un journal), la page ou les pages.

Exemple:

SIROIS, Antoine (1984) «Gabrielle Roy et le Canada anglais», *Études littéraires*, vol. 17, n° 3, p. 469-479.

1.5 NOTES

Si des notes explicatives sont nécessaires dans le texte, elles sont indiquées par un appel de note, avant la ponctuation. Les notes, dactylographiées à simple interligne, sont regroupées en appendice à la fin du texte, avant la bibliographie.

1.6 ANNEXES ET TABLEAUX

Toute annexe est placée après la bibliographie. Pour la soumission des textes, les tableaux sont placés à la fin du texte, après la bibliographie et avant les annexes, et indiqués dans le texte par des crochets. Exemple: [Tableau 1].

Tout manuscrit qui ne serait pas conforme aux directives présentées ci-dessus sera renvoyé à son auteur pour corrections.

2. PROCESSUS D'ARBITRAGE

Tous les manuscrits reçus par les *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* sont évalués par les pairs: ils sont soumis à deux lecteurs pour une critique à double insu. L'évaluation éditoriale est effectuée par le comité de rédaction de la revue. L'approbation finale relève également du comité de rédaction de la revue.

3. POLITIQUE ANTI-PLAGIAT

Les *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* se sont dotés d'une politique anti-plagiat, à des fins de protection des droits d'auteur.

- La revue rejette systématiquement la pratique du plagiat et de l'auto-plagiat.
- Pour la revue, le plagiat consiste à copier un auteur sans le citer ou le mentionner, à copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source; il consiste également à insérer dans son texte des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans en indiquer la provenance.
- Pour la revue, l'auto-plagiat désigne les actes d'un auteur qui se copie sans citer ou mentionner son texte original.
- Les auteurs doivent respecter le protocole de rédaction, qui présente clairement les modalités de citation des sources, afin d'éviter tout cas potentiel de plagiat ou d'auto-plagiat.
- L'examen attentif des manuscrits par le comité de rédaction de la revue et par les évaluateurs anonymes permet de déjouer les cas de plagiat ou d'auto-plagiat.
- Lorsqu'un cas de plagiat ou d'auto-plagiat est détecté, l'article est immédiatement retiré du processus de la publication, quel que soit son stade de production. Conséquemment, l'auteur ne pourra plus présenter de textes à la revue. Si le cas de plagiat ou d'auto-plagiat fait l'objet d'un doute, l'auteur doit envoyer une note explicative au comité de rédaction de la revue et s'engager à reprendre son texte pour répondre aux exigences de la revue.

4. POLITIQUE DE PRÉSERVATION NUMÉRIQUE

L'archivage pérenne des *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* étant assuré par les plateformes des revues numérisées *Érudit* et *Ebscohost*, l'auteur cède à la revue ses droits d'auteur sur son texte, sous la forme d'un contrat dûment signé. Cette pratique permet à la revue de diffuser électroniquement le texte, conformément aux législations en vigueur. Cette concession n'empêche nullement l'auteur d'auto-archiver son texte et de le reproduire, en indiquant la référence complète de la publication dans la revue, pour des activités universitaires ou autres.

5. PROPRIÉTÉ DES MANUSCRITS

Les manuscrits acceptés par le comité de rédaction de la revue demeurent la propriété des *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* et ne seront pas retournés aux auteurs. Il est donc préférable de ne pas envoyer à la rédaction un document original.